

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 AVRIL 2022 EN SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du trente et un mars deux mil vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de Selommes se sont réunis en salle de conseil, le six avril deux mil vingt-deux à vingt heures, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire de Selommes.

Convoqués :

Mesdames Isabelle Brillard, Aurore Collonnier, Claire Foucher-Maupetit, Martine Guitton et Nathalie Tondereau, Messieurs Maurice Bodin, Julien Boutard, Pierre Collonnier, Cyril Gomas, Claude Husson, Philippe Bellanger, Joseph Limouzin, Jean-François Lhommeau et Mickaël Saillard.

Absents et pouvoirs : Jean-François Lhommeau donne pouvoir à Isabelle Brillard

Début de la séance : 20h00

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Délibération pour la mise en place du RIFSEEP
3. Budget communal selon la nomenclature M14
 - ✓ Présentation et vote du budget primitif 2022
Budget annexe : photovoltaïque
 - ✓ Présentation et vote du budget primitif 2022
4. Budget annexe : lotissement
 - ✓ Présentation et vote du budget primitif 2022
5. Informations générales
6. Questions diverses

Ordre du jour :

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose comme secrétaire Isabelle Brillard aidée de Nathalie Tondereau.

Vote : 13 votants – 13 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

2. Délibération pour la mise en place du RIFSEEP

Arrivée de Cyril Gomas à 20h25

Madame le Maire expose les détails de la mise en place obligatoire du Rifseep déclinés suivant le tableau transmis à chaque membre du Conseil Municipal en début de séance.

Le Rifseep se compose de deux parties, l'IFSE et le CIA comme précisé à la dernière réunion de conseil du 22 mars dernier.

Il est proposé d'appliquer un montant maximal de 20 % du montant du plafond de l'État.

Chaque fiche de poste est intégrée dans un groupe. Une discussion est engagée.
Certains conseillers municipaux contestent le fait que ce régime indemnitaire soit imposé par l'État et à la charge de la commune sans compensation financière.
Madame le Maire précise que c'est ainsi pour toutes les collectivités et qu'il doit être mis en place obligatoirement.

Vote : Votants : 14 – Pour : 9 – Abstentions : 5

3. Budget communal selon la nomenclature M14

- ✓ Présentation et vote du budget primitif 2022 de la commune
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,
- Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),
- Considérant que la date limite du vote du budget est fixée au 15 avril 2022,

Madame le Maire expose le contenu du budget primitif 2022 non équilibré de la Commune, suivant le tableau transmis à chaque membre du Conseil Municipal en début de séance.

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	795 461,57 €
	Recettes :	1 262 402,64 €
	TOTAL :	466 941,07 €

INVESTISSEMENT	Dépenses :	759 966,67 €
	Recettes :	779 598,49 €
	TOTAL :	19 631,82 €

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

Budget annexe Photovoltaïque :

- ✓ Présentation et vote du budget primitif 2022 Photovoltaïque

Madame le Maire expose le contenu du budget primitif 2022 du Photovoltaïque, suivant le tableau transmis à chaque membre du Conseil Municipal en début de séance.

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	5 789,05 €
	Recettes :	64 693,51 €
	TOTAL :	58 904,46 €

INVESTISSEMENT	Dépenses :	13 310,59 €
	Recettes :	4 039,05 €
	TOTAL :	- 9 271,54 €

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

. Budget annexe : lotissement Les Vignes des Clos Roux II

✓ Présentation et vote du budget primitif 2022 du Lotissement

Madame le Maire expose le contenu du budget primitif détaillé 2022 du Lotissement, suivant le tableau transmis à chaque membre du Conseil Municipal en début de séance.

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	3 500,00 €
	Recettes :	28 751,52 €
	TOTAL :	25 251,52 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	71 212,09 €
	Recettes :	28 628,67 €
	TOTAL :	- 42 583,42 €

Vote : 14 votants – 14 pour – 0 contre
Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité.

5. Informations générales

✓ **Informations Ukraine**

Suite au conflit entre l'Ukraine et la Russie, la commune avait fait savoir qu'elle pouvait mettre à disposition le presbytère non occupé depuis décembre dernier.

Les dernières informations sont les suivantes :

- 80 ukrainiens sont accueillis dans le département à ce jour. Ils sont arrivés en train et sont sous la responsabilité de la Préfecture.
- à leur arrivée sur le sol français, ils ont sous le droit commun, et ont droit à l'allocation de droits d'asiles. Ils sont en situation régulière.
- ils ont une visite médicale notamment pour des tests covid, tuberculose, rage, .. et ont un suivi psychologique bien nécessaire.
- le département de Loir-et-Cher compte 900 places d'hébergement possible en 139 logements. Ce sont principalement des centres d'accueil groupés : centre de loisirs, hôtels, ...
- à Thésée, un groupe de 40 personnes va arriver pour un hébergement temporaire.
- si des particuliers souhaitent accueillir, ils doivent intégrer que cet accueil peut durer plusieurs semaines voire plusieurs mois.
- l'Ukraine compte à ce jour environ 100 000 orphelins.

La préfecture a demandé à Madame le Maire si le presbytère était toujours inoccupé, des femmes et enfants peuvent être accueillis sous peu.

Joseph Limouzin précise qu'il reste encore du mobilier dans le logement du presbytère depuis le décès de Michel Lemaire le 1^{er} Mai 2022.

✓ **Demande de particulier**

Une nouvelle habitante, Manon Fillon demeurant près de l'église se plaint de la sonnerie des cloches la nuit annonçant demi-heure et heure. Elle demande s'il est possible de couper le son des cloches la nuit.

Une discussion est entamée. Il est noté qu'elle est la seule à faire cette demande. Madame le Maire demande l'avis du Conseil qui propose de voter à main levée pour accéder à la demande de cette habitante.

Vote : 14 votants – 12 pour – 2 abstentions

Il est donc décidé de laisser les cloches sonner l'heure la nuit.

Cette personne nous a fait part également d'un accès à son domicile un peu perturbé avec le sens interdit. Il est décidé de mettre sous le sens interdit, « sauf riverain ». Madame le Maire va la rencontrer pour lui faire part de ces décisions.

✓ **Organisation des élections présidentielles et législatives**

Il est distribué le planning des permanences pour les 4 dates d'élections.

Des recommandations sont précisées et le port du masque sera obligatoire et les gestes barrières en vigueur.

Pour information, de nouvelles cartes d'électeur ont été envoyées.

Madame le Maire précise qu'il ne faut pas tamponner l'ancienne carte d'électeur et la détruire avec l'accord de l'électeur s'il le souhaite.

Madame le Maire précise que l'ordre d'affichage des candidats aux élections est tiré au sort par les services de l'état.

C'est une entreprise nationale qui est en charge de l'installation des affiches sur les panneaux électoraux officiels de la commune.

Un point est fait sur les procurations et sur l'acheminement des résultats.

✓ **Urbanisme**

La parole est donnée à Philippe Bellanger concernant quelques dossiers d'urbanisme.

Le permis de construire de madame Armelle Savaton, concernant son branchement d'eau a été accepté. Le dossier est en cours mais souligne une servitude électrique à étudier.

Philippe Bellanger précise que le passage Rue de la Vallée en face de l'ancien « café des sports » appartient au domaine public. La commune voudrait la vendre aux particuliers le conseil municipal en est d'accord mais qu'une enquête publique est nécessaire.

✓ **Projet d'un méthaniseur sur la commune de Fossé**

La méthanisation est un processus naturel biologique qui permet de produire de l'énergie

renouvelable à partir de déchets organiques (déchets agricoles, tels que fumiers, lisiers et résidus de cultures, déchets industriels et managers...).

Le digesteur est l'élément central d'une unité de méthanisation, c'est dans cette grande cuve que l'exploitant va introduire les déchets organiques. Afin d'obtenir les conditions nécessaires au développement des bactéries qui dégradent la matière et la transforment en biogaz. Cette cuve est chauffée et étanchéifiée pour avoir un milieu sans oxygène.

Un projet de méthaniseur est en projet à la carrière Jean Lefebvre à Fossé. Camille Chevais, du lieu-dit Villepéan de la commune de Villemardy est concerné et peut épandre selon les conditions du cahier des charges, des éléments du digestat sur ces parcelles de la commune de Selommès.

Une enquête publique est en cours. Le conseil municipal y est favorable.

✓ **8 mai 2022**

Isabelle Brillard explique les dispositions prises pour la remise en état du monument aux morts et l'inauguration qui va se dérouler ce 8 mai.

6. Questions diverses

- Maurice Bodin précise que les Associations n'ont accès au photocopieur à la Médiathèque.

Cela résulte d'une décision de la CATV et cela occasionne des soucis.

Madame le Maire précise qu'elle avait l'information, cela a été décidé car il se peut que dans certaines communes il y ait eu des abus.

Par contre, elle fait remarquer que les photocopies se feront désormais à la mairie et que cela a un coût non négligeable.

Il est convenu que les associations fourniront à la commune seulement le papier.

- Isabelle Brillard fait remarquer que la végétation récente sous le panneau situé en face du salon de coiffure pourrait être endommagée par les colleurs d'affiche. Il faut aller voir sur site.
- Martine Guitton demande pourquoi pour la végétation, les employés communaux n'utilisent pas de désherbage thermique.

Madame le Maire précise qu'ils ont eu une démonstration non concluante et que cela n'offre pas les résultats escomptés. Philippe Bellanger indique qu'à partir de juillet 2022, les produits phyto seront interdits.

- Madame le Maire présente le coussin destiné à la manifestation du 8 mai 2022, réalisé par Agnès Sérénelli que nous remercions. Un courrier de remerciement est à écrire.
- Martine Guitton demande des informations concernant les travaux d'accessibilité au foyer communal pour 2023.

L'étude est toujours en cours, un chiffrage devrait être fait en septembre avec des demandes de subventions en octobre, novembre 2022.

- Philippe Bellanger évoque des trottoirs de la commune qui auraient besoin d'être refait en 2023. Le coût estimatif serait de 100 000€.
- Pierre Collonnier demande des nouvelles des associations du club de football.

Joseph Limouzin précise que les licenciés de Selommes devront voter pour ou contre la fusion. Deux votes auront lieu successivement le dimanche 24 avril 2022 : un sur le vote de la dissolution de l'USS et un second sur le vote de la fusion avec les 3 autres clubs.

Les 4 associations en feront de même en même temps le même jour.

Madame le Maire précise que la commune ne se prononcera pas pour ou contre la fusion, ce n'est pas son rôle mais par contre, elle doit aider toutes associations et surtout il faut faire en sorte que les installations soient utilisées et que les jeunes puissent pratiquer le football sur la commune.

L'entretien des stades de Selommes est évoqué. L'idée de l'achat d'un robot pourrait être envisagé pour l'entretien de la pelouse. Des renseignements seront pris auprès notamment de Vendôme Motoculture.

- Joseph Limouzin propose de définir une date pour la visite de la gare. La date sera proposée au mieux selon les disponibilités des conseillers municipaux. Joseph soumettra des dates sous peu.
- Cyril Gomas évoque de nouveau que l'organisation des commandes et des menus à la cantine est compliquée. Le nécessaire va être fait auprès du personnel concerné.

La séance est levée à 23h00

Prochaine réunion de conseil municipal le mercredi 18 mai 2022 à 20h